Réf: 2024-023

## ARRETE DU MAIRE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Margency,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R1 12-1 et suivants.

Vu la loin<sup>o</sup> 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des

Départements et Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 Juillet 1982 et leurs textes d'application,

Vu la demande en date du 16 avril 2024 par laquelle la société PHILIPPON responsable

M. Stéphane GUERIN tel: 01 34 17 47 40, mail aazevedo@philippon95.fr demeurant

7 Avenue des Cures 95580 ANDILLY pour la rénovation et l'extension de l'Ancienne Mairie située au 1 Rue Henri Dunant à Margency.

Considérant que la durée de l'occupation du domaine public débutera à compter du 16 avril 2024

7 jours sur 7 de 7h à 17h pour une durée prévisionnelle de 365 jours.

### **ARRETE**

ARTICLE 1: L'entreprise susvisée est autorisée à effectuer ayant l'emprise au sol de 6 places de parking, matérialisé par des panneaux sera réservés au stationnement des véhicules utilitaires pour le chantier, et la mise en place d'une base de vie pour la rénovation et l'extension de l'Ancienne Mairie 7 jours sur 7 de 7h à 17h pour une durée prévisionnelle de 365 jours.

ARTICLE 2 : Afin de satisfaire à la sécurité publique, les livraisons seront interdites entre 8h à 9h, et de 16h à 17h. Durant cette période l'arrêt et le stationnement des véhicules particuliers seront interdits.

ARTICLE 3: L'entreprise PHILIPPON réalisant les travaux PHILIPPON prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Durant les travaux, l'entreprise ayant l'usage de cette partie de la chaussée sera tenue de maintenir ces emplacements propres et en l'état initial. Toute dégradation devra être signalée à l'autorité compétente sans délai et remise en état par le demandeur.

<u>ARTICLE 4</u>: Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et réglementations en vigueur (enlèvement des véhicules).

Le Commissariat de Police Nationale d'Enghien / Montmorency, et le Chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

#### **ARTICLE 5**: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Commissariat de Police d'Enghien-Montmorency.
- Police Municipale,
- Centre incendie d'Eaubonne
- Service de la Mairie
- Maître d'œuvre PHILIPPON.
- Service Technique.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à Margency le 17 avril 2024

Le Maire

Thierry BRW



# Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5



#### Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Partice	ulier service public m	naître d'oeuvre ou conducteur d'opé	eration entreprise X
Nom : Prénom :  Dénomination : Établissements A Philippon Représenté par : Stéphane Guérin - directeur  Adresse Numéro : 7 Extension : Nom de la voie : avenue des Cures			
Code postal 9 5 5 8 0 L	postal 9 5 5 8 0 Localité : Andilly Pays : France		
Téléphone 0 1 3 4 1 7 4 7 4 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  Courriel :			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom : Mairie de Margency Prénom :			
Adresse Numéro : 5 Extension : Nom de la voie : avenue Georges Pompidou			
Code postal 9 5 5 8 0 Localité : Margency Pays : France			
Téléphone 0 1 3 4 2 7 4 0 4 6 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel: urbanisme @ mairie-margency.fr			
Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n° Hors agglomération En agglomération			
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : rue Henri Dunant			
Code postal 9 5 5 8 0 Localité : Margency			
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :			
Nature et date des travaux			
Pose de compteur / branchement aux réseaux (1)			
	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui 🗶 non 🔲	oui 🔲 non 🔲	oui 🔲 non 🔲
En retrait de l'alignement	mètres	metres	metres
Dépôt ou Stationnement	<sup>(2)</sup> Saillie ou Surplomb	2) Aménagement d'accès (2)	Ouvrages divers (1)
Station service Renouvellement Création			
Autres X Rénovation et extension de l'ancienne mairie			
Date prévue de début d'application 1 6 0 4 2 0 2 4 Durée d'application (en jours calendaires) : 3 6 5			
Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.			

Dépôt ou stationnement (2)			
Demande initiale X Prolongation référence du permis de stationnement :  Nature du dépôt ou Etalage X Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service Autres (à préciser) X : camions - voir PIC en annexe			
Saillie ou surplomb (2)			
Largeur : de la voie mêtres de la saillie mètres  des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres			
Aménagement d'accès (2)			
Avec franchissement de fossé 🔲 : Diamètre du tuyau 🔠 millimètre Longueur mètres			
Distance par rapport à l'axe de la chaussée Mature du tuyau :			
Sans franchissement de fossé 🔲 Largeur de l'aménagement mètres			
Ouvrages divers (1)			
Travaux sur ouvrages existants X Installation nouvelle			
Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :  Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux Eaux usées EDF Autres (à préciser)			
Sous voirie Sous accotement ou trottoirs			
Tranchée longitudinale mètres mètres			
Tranchée transversalemêtresmètres			
Fonçagemêtresmêtres			
Aménagement de surface ou équipements :  Stationnement			
Pièces jointes à la demande			
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.			
1 - Pour toute demande			
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 eme Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000 eme X (3) Photos			
2 - Pièces complémentaires par nature de demande			
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb			
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50 <sup>ème</sup> X			
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500ème Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50ème Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50ème			
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500eme			
J'atteste de l'exactitude des informations fournies			
Fait à : Le : 1 5 0 4 2 0 2 4			
Nom : Guérin Prénom : Stéphane Qualité : Directeur			

